

Démocratie locale

REF : DDLPV2013002

Signataire : ANTOINE AVIGNON

Séance du Conseil Municipal du 28/02/2013

RAPPORTEUR : Tedjini-Michel MAÏZA et Jean-Yves VANNIER

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2013- Commune d'Aubervilliers.

EXPOSE :

CONTEXTE LEGAL

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), et le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 prescrivent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de la commune et transmis au représentant de l'Etat avec le budget de la collectivité. La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote.

CONTENU

Le rapport doit décrire, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune.

Le rapport doit prendre en compte les 5 finalités du développement durable issues du cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT D'AUBERVILLIERS 2013

Le rapport annuel développement durable de la commune d'Aubervilliers présente de manière synthétique l'Agenda 21 du territoire dont l'élaboration s'est achevée en juillet 2012 avec son adoption à l'unanimité du Conseil municipal.

Ce plan de 60 actions concrètes est à mettre en oeuvre en articulation avec le projet d'action municipal développement durable et écologie urbaine, déjà présenté au Conseil municipal dans le cadre du rapport développement durable 2012 et le plan climat énergie territorial (P.C.E.T.)

dont l'élaboration commence.

L'organisation et les moyens de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 sont précisés et les outils d'évaluations sont détaillés (indicateurs, tableau de bord,...).

Le rapport développement durable 2013 rappelle aussi de manière synthétique les enjeux du P.C.E.T et indique le contexte dans lequel sont élaboration s'engage.

L'AGENDA 21 D'AUBERVILLIERS

35 actions thématiques et 25 actions "territorialisées"

L'Agenda 21 d'Aubervilliers est composé de 3 axes, 10 objectifs et 60 actions (35 actions thématiques qui concernent tout le territoire communal et 25 actions territoires dont la mise en oeuvre est localisée dans un ou plusieurs quartiers).

Axe 1 : Le premier axe "Aubervilliers, ville de nature et de santé" articule 4 objectifs et 15 actions pour :

- "contribuer à lutter contre le changement climatique" ;
- "favoriser la nature en ville et la propreté, protéger la biodiversité urbaine" ;
- "réduire les impacts de la pollution sur la santé et favoriser un environnement plus sain" ;
- "favoriser le mieux-être des personnes fragilisées et de prévenir les risques pour la santé".

Axe 2 : L'axe 2, "Aubervilliers, ville de solidarité, de citoyenneté et d'innovation" est construit sur 3 objectifs et 11 actions pour :

- "lutter contre les précarités énergétiques" ;
- "développer la solidarité, la citoyenneté et l'éducation à l'environnement" ;
- "valoriser et aider au développement d'une économie locale durable et solidaire" .

Axe 3 : L'axe 3 "Aubervilliers, administration municipale exemplaire" agrège 3 objectifs et 9 actions pour

- "la réduction des impacts environnementaux de l'action municipale" ;
- "renforcer l'exemplarité de la ville employeur"
- "mieux adapter les relations de l'administration aux usagers"

Les 25 actions "territorialisées"

Les 35 actions thématiques se déclinent en **25 actions "territorialisées"** dans les 3 grands secteurs géographiques de la ville à l'échelle d'un quartier et parfois plusieurs quartiers ou d'un et parfois plusieurs îlots. **Le secteur nord** de la ville (quartiers Vallès – La Frette, Robespierre – Cochenec – Péri, Maladrerie – Dubois) compte 10 actions territoires, **le secteur ouest** (quartiers Landy – Plaine – Marcreux – Pressensé, Centre Ville – Hugo) 9 actions territoires, **le secteur sud** (Bert, Gémier – Carnot – République, Vilette – Quatre Chemins) 6 actions territoires.

III/Le coût estimé de l'Agenda 21 d'Aubervilliers

Le plan d'actions a un coût estimé sur 3 ans de 1 937 161,44 euros. Sur les actions inscrites dans l'agenda 21, 37 sont des actions déjà en cours, 23 sont des actions nouvelles, comme par exemple le plan climat énergie territorial.

A ce jour, le montant estimé des subventions s'élève à 880 678,46 euros.

Annexes :

- **Rapport annuel développement durable 2013.**
- **Plan d'actions Agenda 21 d'Aubervilliers.**

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie Locale
et de la Politique de la Ville**

Démocratie locale

REF : DDLPV2013002

Signataire : ANTOINE AVIGNON

**OBJET :Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable 2013-
Commune d'Aubervilliers**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Environnement;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 pour la programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement n°1;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), notamment son article 255;

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales;

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011);

Vu la délibération du 12 juillet 2012 n° 215 du Conseil municipal d'Aubervilliers approuvant le plan d'actions Agenda 21 d'Aubervilliers 2012-2014;

Considérant que la ville d'Aubervilliers est une collectivité de plus de 50 000 habitants;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ATTESTE de la présentation effective du rapport développement durable 2013 de la commune d'Aubervilliers à l'organe délibérant de la collectivité.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/03/2013

Publié le : 07/03/2013

Certifié exécutoire le : 08/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué